

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-093-2020****Objet : VENTE VEHICULE PEUGEOT 207 SW**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Exposé des motifs :

En continuité de l'opération TEPCV avec l'achat de 12 véhicules électriques, Albret Communauté souhaite poursuivre la transition énergétique de sa flotte de véhicule.
Pour ce faire la collectivité a procédé à l'acquisition d'un véhicule hybride en remplacement du véhicule thermique PEUGEOT 207 SW.

Considérant la proposition d'achat faite par la SARL BELLANDI AUTOMOBILES pour le véhicule PEUGEOT 207 SW,

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

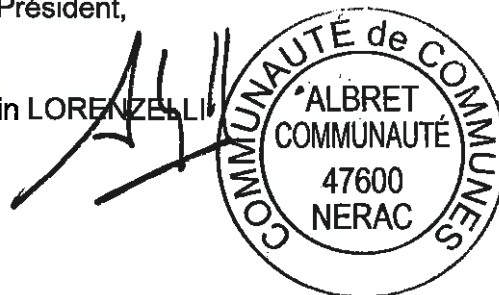
DECIDE

Article 1 : de vendre le véhicule PEUGEOT 207 SW à la SARL BELLANDI AUTOMOBILES, dont le siège est situé route de Bordeaux à NERAC, pour la somme de 2 500 €.

Fait à NERAC le, 22 JUL. 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire